

QUESTION 1 :

Approuvez-vous le vote du conseil de Métropole du 13 décembre 2018, attribuant la délégation de service public de l'eau à Veolia et celle de l'assainissement à Suez, sur le territoire de la Métropole ?

NON

Pourquoi ?

Notre position sur ce sujet a toujours été claire.

Nous avons pu la rendre publique à de multiples reprises :

Un vœu pour maintenir la gestion publique de l'eau et de l'assainissement à Colomiers a été voté lors d'un conseil municipal en février 2018. Il répondait à une inquiétude des élus locaux alors que Toulouse Métropole souhaitait que ses 37 communes aient le même mode de gestion à l'horizon de 2020 avec une possibilité de privatisation du service.

"La position exposée dans ce texte (Motion) n'est pas née d'une vision idéologique mais elle relève du pragmatisme, elle s'avère finalement d'une grande modernité et transcende nos sensibilités dans l'intérêt général» avait tenu à déclarer en préambule, Karine TRAVAL-MICHELET maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse Métropole. ***«La ville de Colomiers a toujours montré son attachement à la régie directe publique pour la gestion de la distribution et de l'assainissement de l'eau. Rappelons que son prix est moins cher en régie à Colomiers comme dans d'autres villes de la Métropole. Ces tarifs sont globalement inférieurs de 20 % environ à ceux des délégataires privés. Une régie publique permet la mise en œuvre d'un juste tarif de l'eau et de l'assainissement, incluant les investissements nécessaires, sans la recherche de profits».***

Fin 2018, Karine TRAVAL-MICHELET participait à la salle Gascogne à une réunion publique organisée par l'association « Eau Secours » pour indiquer clairement sa position sur la délégation de services public.

De plus, le 13 décembre 2018 en Conseil communautaire de Toulouse Métropole, le débat sur le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement trouvait son aboutissement.

Karine TRAVAL-MICHELET, Maire de Colomiers et Vice Présidente de Toulouse Métropole, s'exprimait en partageant en tous points les arguments développés par Claude Raynal, Président du groupe socialiste et apparentés de Toulouse Métropole et en rappelant la participation de Mme Josiane MOURGUE, conseillère communautaire de Colomiers, aux travaux de la Commission Eau de Toulouse Métropole, en soulignant l'organisation à Colomiers d'une réunion publique par les associations dont Eau Secours 31, avec l'ensemble des élus communautaires socialistes et apparentés de Colomiers voteront CONTRE une gestion de l'eau en Délégation de Service Public. La gestion en régie reste le mode de gestion pour l'eau voulue par les élus socialistes et apparentés de Colomiers.

De sorte, que le 13 décembre 2018, les élu-e-s communautaires de la liste « Générations Colomiers » votaient contre la délégation de service public. Karine TRAVAL-MICHELET, Arnaud SIMION, Josiane MOURGUE, Michel ALVINERIE, Guy LAURENT et Michel ALVINERIE ont voté contre.

QUESTION 2 :

Quatre élus sortants de la Métropole, avec le soutien des associations regroupées dans notre Collectif, estimant que l'étude de la Régie n'a pas été menée de façon équitable par rapport aux offres de Veolia et Suez, ont porté plainte au TA.

Pensez-vous que leur démarche est justifiée ?

OUI

ET

NON

Pourquoi ?

Karine TRAVAL-MICHELET a pu évoquer ce point lors de la réunion publique d'Eau Secours à la salle Gascogne. Les élu-e-s de gauche feront leur travail et se battront contre la délégation de service public en argumentant et en votant contre ce mode de gestion. Le fait majoritaire existant, la démarche des élu-e-s de l'opposition ne peut aller au-delà. En revanche, elle estime que les associations d'usagers peuvent à juste titre se pourvoir en justice si ces adhérent-te-s l'estiment juste et nécessaire. On peut comprendre les élu-e-s engagé-e-s (décision péremptoire de MOUDENC en 2017 de réformer l'existant, semblant de concertation sous la pression des assos et des citoyens, rétention d'informations voire distorsion, pas de vrai débat, gestion autoritaire lors du pseudo débat public), mais il y affectivement pour Karine TRAVAL-MICHELET des formes d'actions différenciées.

QUESTION 3 :

Alors que les dernières factures arrivées début 2020 sur Toulouse font apparaître un tarif autour de 4€ /m³, pensez-vous que le tarif annoncé pour 2020 par Veolia et Suez de 2,95€/m³ montre que Veolia (ex CGE), qui a géré pendant 30 ans l'eau et l'assainissement sur Toulouse, a dû réaliser des bénéfices très importants sur le dos des usagers domestiques ?

PLUTÔT OUI

NON

Pourquoi ?

Karine TRAVAL-MICHELET estime n'avoir aucun élément factuel en sa possession pour faire une telle affirmation. Quoiqu'il en soit il est bien évident que l'objectif d'une société privé comme VEOLIA est d'engranger le plus de profits possible pour la distribution de ses dividendes aux actionnaires.

Pierre COHEN avait déjà signalé qu'il reviendrait sur ce contrat lors du précédent mandat. La réponse de Veolia avait été un rabais de 25%, ce qui en disait long sur les marges. Il est vraisemblable que les grosses sociétés de l'eau utilisent tous les leviers possibles pour abaisser leurs couts (Cice, regroupement) on peut craindre éventuellement en rognant sur les investissements

QUESTION 4 :

Si vous êtes élu.e au conseil de Métropole, êtes-vous prêt.e à engager une action immédiate visant à rompre les contrats avec Veolia et Suez ?

PLUTÔT OUI SI UNE MAJORITE DE GAUCHE SE DEGAGE A TOULOUSE METROPOLE

Comme nous l'avons suggéré en Conseil Municipal avant le vote, il faut s'assurer d'une action concertée, collective et consensuelle donc faire le tour des communes pour s'assurer de représenter un maximum de consommateurs (majorité). Etude des prix justes devra être approfondie et imparable. Comme le contrat est signé pour 12 ans il convient de ne pas s'avancer sans de très sérieux arguments. Sanction ou compensation financière pourrait être très lourde.

QUESTION 5 :

Les compteurs d'eau viennent d'être renouvelés et ont été remplacés par des compteurs de radio relève (voir note en fin de page). Ces compteurs sont neufs ou très récents.

Le contrat de DSP prévoit leur remplacement par des compteurs de télé-relève.

Approuvez-vous ce choix ?

NON

Non pas si ce n'est pas indispensable. Il semble que ce renouvellement ne soit fait que sur Toulouse. Il convient de remplacer les compteurs anciens devenus moins fiables, mais pas forcément par des systèmes fragiles ou contestés.

Les usagers peuvent au contraire être responsabilisés en généralisant l'auto-relève partout où elle est possible. Ceci peut générer des économies, les fournisseurs d'énergie verte utilisent déjà ce système avec succès.

En tout état de cause, convenir que l'utilisateur devra être en droit de choisir

QUESTION 6 :

Nous revendiquons un juste prix de l'eau qui doit répondre à plusieurs exigences : la qualité de l'eau, un bon entretien du réseau, une solidarité à l'égard des plus démunis (premiers m3 gratuits, tarification progressive), un programme d'économies de la consommation,...

Quelle sera votre action pour répondre à ces exigences ?

Le dossier de Mr Moudenc a été géré par un expert des chiffres. Il faut rendre transparent le réel coût de l'eau en rendant visibles les coûts de gestion (fonctionnement) ce qui permettra une comparaison juste des différents systèmes et fournisseurs.

Faisabilité d'un tarif social ET d'un tarif écologique avec un quota de M3 à tarif très réduit, selon composition du foyer. (Pour dissuader arrosage et remplissage de piscines avec eau potable).

Par ailleurs, la ville de Colomiers accompagne de nombreux citoyens à travers notamment le Centre Communal d'Action Sociale qui permet à celles et ceux qui sont

les plus fragilisé-e-s de pouvoir payer leur facture d'eau ou d'énergie. Nous poursuivrons bien évidemment cet accompagnement et nous militerons à Toulouse Métropole pour une tarification dite « sociale ».

Nous souhaitons rajouter un point que vous n'évoquez pas dans vos questions, en effet, l'eau ce sont aussi des cours d'eaux et des rivières qui traversent nos communes.

A Colomiers, l'Aussonnelle, le Bassac et l'Armurier.

De 42,4 km de longueur, l'Aussonnelle prend sa source à Saint-Thomas dans le Savès dans la Haute-Garonne, à la limite du Gers, et se jette dans la Garonne en rive gauche, au niveau de la limite communale entre Seilhet Gagnac-sur-Garonne, dans le département de la Haute-Garonne.

La source se situe à 300 m d'altitude et le point de confluence avec la Garonne à 117 m d'altitude, pour une pente moyenne de 0,43 %. Son bassin versant couvre 190 km², principalement en Haute-Garonne mais également dans le Gers

Cette rivière est l'un cours d'eau classé comme l'un des plus dégradés du bassin Adour-Garonne.

Dès leur élection en mars 2015, Camille POUPONNEAU et Arnaud SIMION, nos conseillers départementaux ont interpellé Sébastien VINCINI, Président du SMEA devenu Réseau 31 pour que s'accélérent les actions pour réussir l'objectif « Défi Aussonnelle », en effet avant la question de la réalimentation en eau il convenait de reprendre un dossier qui dormait :

- Connaitre les besoins de la rivière
- Supprimer les rejets de 13 stations d'épuration (46 000 EqH) qui représentaient 41 % du débit estival
- Maintenir l'activité agricole existante
- Soutenir les étiages de la rivière

Après la construction par Toulouse Métropole lors du précédent mandat et en aval de la rivière à Seilh d'une station d'épuration, depuis mars 2018, la station d'épuration dite du « Défi Aussonnelle » est mise en service et traite les effluents de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles.

Depuis mars 2018 donc, la station d'épuration dite du « Défi Aussonnelle » est mise en service et traite les effluents de la commune de La Salvetat-Saint-Gilles. Les travaux liés à la construction du nouveau poste de refoulement et à la pose des 650 mètres de canalisations de refoulement sont terminés, ils auront duré 6 mois. Cette station a été construite grâce à des financements de Réseau 31 et du Conseil départemental de Haute-Garonne

La seconde tranche de travaux permettant de relier les communes de Fontenilles et Fonsorbes à la station d'épuration de l'Aussonnelle ont débuté cet été pour une durée d'un an. Ils consistent à la pose de 10 kilomètres de réseau et à la construction de trois postes de refoulement nécessaires à l'acheminement des eaux usées vers la nouvelle station d'épuration.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet plus global appelé « Défi Aussonnelle » comprenant :

- un volet assainissement, intégrant la création de la station d'épuration de La Salvetat et de son réseau de transfert pour traiter les effluents des communes de Fontenilles, Fonsorbes et La Salvetat Saint-Gilles soit 25 000 équivalent-habitants.

- un volet réalimentation, permettant de maintenir un débit minimum dans le cours de l'Aussonnelle toute l'année suite à la déconnection des stations d'épuration actuelles des communes précédemment citées.

L'ensemble des actions du « Défi Aussonnelle » initié par Réseau31 va permettre de réhabiliter qualitativement et quantitativement notre rivière.

Après une étude préliminaire examinée par RÉSEAU 31, la réalimentation de l'Aussonnelle à partir de la retenue de la Galage appartenant à l'Association Syndicales Autorisées (ASA) en hydraulique agricole de Sainte Foy de Peyrolières. Une réalimentation expérimentale de la rivière Aussonnelle a été mise en place par RESEAU31 durant l'été 2017.

La réalimentation opérationnelle interviendra en 2020, au-delà des expérimentations sont intervenues avec réussite.